

## **RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU ONZE SEPTEMBRE 2014**

Le Onze Septembre Deux Mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2014

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Corinne ROUHIER, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Absents excusés : Pascal MAILLEY, Philippe ACCORSO

Pouvoir de Pascal MAILLEY à Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE – Pouvoir de Philippe ACCORSO à Christian CLOR  
Mme Laurence KAISSARIS est désignée secrétaire de séance.

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### **AVENIR BUREAU DE POSTE**

Mr le Maire rend compte de la réunion du 3 Septembre avec les dirigeants de La Poste. Le bureau du Pin est actuellement rattaché au bureau de Virieu. Ce dernier va être rattaché au terrain des Abrets. A partir du mois de février prochain, les ouvertures du bureau du Pin proposées par La Poste sont de 12 heures hebdomadaires réparties sur les lundis et vendredis. (8h30-12h/13h30-16h). Le bureau du Pin est jugé non rentable (20 opérations par jour en moyenne, soit 1 h de travail) et sera fermé en priorité lorsque les effectifs ne seront pas au complet. Les dirigeants de La Poste ont émis un véritable plaidoyer pour l'ouverture d'une agence postale.

Par ailleurs, Mr et Mme OFFREDI ont fait connaître leur intérêt pour un point Poste dans leur commerce, et s'engagent à l'ouvrir 7j/7 (tous les matins de 9 h30 à 12 h, et du mardi au samedi de 15h à 19h).

Mr le Maire donne la parole à Claude Rouge et Gilbert Grand, du comité citoyen. Ceux-ci précisent que la Poste a refusé catégoriquement leur présence à la réunion du 3 Septembre. Claude Rouge précise que le Contrat de La Poste l'oblige à ne pas diminuer le nombre de points contacts (305 en Isère) et à maintenir au moins 12 h. d'ouverture hebdomadaire pour chacun. Il précise également que le groupe de La Poste a vu ses bénéfices multipliés par 8 en 6 ans, et que la perspective à l'horizon 2020 est de doubler ce bénéfice, par l'augmentation du prix du timbre, par l'augmentation du nombre de colis postal, et par la diversification des services. L'objectif est de se « débarrasser » des petits bureaux peu rentables pour augmenter les bénéfices. Il invite le Conseil à refuser l'agence postale, car la participation de 1000 € par mois versée par la poste n'est pas pérenne.

Le Conseil débat ensuite, et les avis sont partagés. Bien que ne souhaitant pas céder à la pression de La Poste, des élus évoquent le meilleur service rendu à la population en cas d'ouverture d'une agence postale ou d'un point poste chez un commerçant. Et même si les services rendus sont moindres, l'amplitude d'ouverture reste un avantage pour les usagers.

En conclusion, Mr le Maire propose que les élus, en accord avec les élus des communes voisines impactées telles Virieu ou Charavines, manifestent leur désaccord sur les nouvelles dispositions proposées par la Poste. Dans la mesure où le statu quo sur les horaires actuels du bureau du Pin ne soit pas obtenu, une réunion publique avec la population sera organisée pour évoquer les attentes de chacun en matière de présence postale.

### **TRAVAUX ACCES ZONE ARTISANALE**

Mr le Maire rend compte de l'appel d'offres lancé pour la réalisation des travaux d'aménagement et viabilisation de l'accès à la zone artisanale. L'entreprise retenue est la mieux et moins disante, à savoir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 103 765.89 € HT, pour une estimation du maître d'œuvre établie à 130 000 €.

Il précise que deux sous-traitants sont proposés pour ce marché de travaux : l'entreprise DUMAS TP de Saint Ondras pour les terrassements, et l'entreprise EIFFAGE ENERGIE de Fitialieu pour l'éclairage public.

Les décisions et délibération ci-dessous ont été adressées en Sous-Préfecture :

**DECISION N° : 2014-01 - OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR AMENAGEMENT DE L'ACCES DU COMPLEXE SPORTIF ET DE LA ZONE ARTISANALE – ATTRIBUTION DU MARCHE.**

**Le Maire de la Commune de LE PIN** - Isère,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le dossier de consultation des entreprises,

VU la délibération en date du 17 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions, et notamment son paragraphe 4° « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.* »

CONSIDERANT l'avis d'appel d'offres paru le 28 Mai 2014 sur [www.marchespublicsaffiches.com](http://www.marchespublicsaffiches.com), et paru le 30 Mai 2014 sur le journal des Affiches de Grenoble, selon la procédure adaptée de l'article 28 du Code des Marchés publics.

CONSIDERANT la réunion de la commission d'ouverture des plis du 30 Juin 2014, et la réunion de remise du rapport d'analyse des offres du 7 juillet 2014

**DECIDE**

Article 1er : Le marché relatif aux travaux de l'aménagement de l'accès du complexe sportif et de la zone artisanale, est attribué à la société EIFFAGE TP, pour un montant de 100 765.89 euros HT + option : 3 000.00 € HT, soit un total de 103 765.89 € HT, soit 124 519.07 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

**DECISION N° : 2014-02 - OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR AMENAGEMENT DE L'ACCES DU COMPLEXE SPORTIF ET DE LA ZONE ARTISANALE – ACTE DE SOUS-TRAITANCE.**

**Le Maire de la Commune de LE PIN** - Isère,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le dossier de consultation des entreprises,

VU la délibération en date du 17 Avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions, et notamment son paragraphe 4° « *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.* »

VU la décision du Maire de la commune du Pin en date du 10 juillet 2014 attribuant le marché d'aménagement de l'accès du complexe sportif et de la zone artisanale à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 103 765.89 € HT

VU la proposition de la société EIFFAGE de sous-traiter une partie des travaux à l'entreprise DUMAS TP de St Ondras.

**DECIDE**

Article 1er : L'acte de sous-traitance présenté par l'entreprise EIFFAGE pour confier une partie des travaux du marché de l'aménagement de l'accès au complexe sportif et à la zone artisanale, à l'entreprise DUMAS TP de St Ondras est accepté. Conformément à la déclaration de sous-traitance, le sous-traitant bénéficiera de paiement direct pour un montant maximum de 45 210.92 € H.T.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

**2014.09.01. MARCHE DE TRAVAUX POUR AMENAGEMENT DE L'ACCES DU COMPLEXE SPORTIF ET DE LA ZONE ARTISANALE – ACTE DE SOUS-TRAITANCE.**

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le dossier de consultation des entreprises,

VU la décision du Maire de la commune du Pin en date du 10 juillet 2014 attribuant le marché d'aménagement de l'accès du complexe sportif et de la zone artisanale à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 103 765.89 € H.T.  
VU la proposition de la société EIFFAGE de sous-traiter une partie des travaux à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE de Fitilieu.

## **DECIDE**

Article 1er : L'acte de sous-traitance présenté par l'entreprise EIFFAGE pour confier une partie des travaux du marché de l'aménagement de l'accès au complexe sportif et à la zone artisanale, à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE de Fitilieu est accepté. Conformément à la déclaration de sous-traitance, le sous-traitant bénéficiera de paiement direct pour un montant maximum de 8 818.07 € H.T.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de La Tour du Pin.

## **EFFECTIFS SCOLAIRES ET CREDITS SCOLAIRES.**

Pascale HUGONIN-MARTINEZ	– 25 élèves dont :	13 petite section 12 moyenne section
Anne REBOUL :	26 élèves dont :	22 grande section 4 C.P. }
Sophie TANFIN :	22 élèves dont :	10 C.P. } 14 C.P. 12 C.E.1 }
Philippe COUTURIER:	25 élèves dont :	8 C.E.1 } 20 C.E.1 17 C.E.2 }
Nathalie WILLO :	24 élèves dont :	10 C.E.2 } 27 C.E.2. 14 C.M.1 }
Marie-Noëlle GAILLARD :	25 élèves dont :	10 C.M.1 } 24 C.M.1. 15 C.M.2

soit un total de 147 élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 43.00 € par élève le crédit pour l'acquisition de fournitures scolaires par les enseignants, soit un total de 6 321.00 €.

## **COMPTE-RENDU REUNION TOUR DU LAC**

Mr le Maire rend compte de la réunion du 10 septembre des élus du tour du Lac.

*Multi-accueil* : Paladru a fait part de son mécontentement sur le travail de la directrice et envisage une procédure disciplinaire, qui débouchera sur un licenciement.

*Agriculture* : Une réunion intercommunale sur l'agriculture sera organisée suite à une demande de Claude Rouge. Les maires du tour du Lac y seront invités.

*Rythmes scolaires* : M.C. Clor rend compte de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires autour du Lac.

- Paladru : 90 enfants sur 126 élèves participent aux activités du jeudi AM – Coût : 17 € par période (environ 6 semaines).

- Montferrat : 62 enfants sur 155 élèves participent aux activités 3 h/semaine – Coût : 0.50 € de l'heure.

- Bilieu : 124 enfants sur 194 élèves participent aux activités 3 h/semaine – Coût : Gratuit.

- Charavines : 38 enfants sur 190 élèves participent aux activités du soir – Coût : 1 à 2 € de l'heure selon QF. Le centre aéré du mercredi AM y compris le repas est facturé entre 6 et 17 € selon QF.

- Le Pin : entre 15 et 32 enfants sur 147 élèves ont participé aux activités du soir – Coût : 2 € de 16h à 17h – et 1 € de 17h à 18h30.

*Centre aéré* : L'A.F.R. envisage d'arrêter l'organisation du centre aéré du mois de juillet, par manque de bénévoles, et les élus devront réfléchir à une reprise de cette activité par les communes.

**C.A.P.V. : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 SERVICE TRANSPORTS.** - Reporté à la prochaine séance.

## **SYNDICAT DE LA HAUTE BOURBRE. : RAPPORT D'ACTIVITE 2013 SERVICE EAU POTABLE.**

Le Conseil est avisé du rapport d'activité 2013 transmis par le Syndicat des Eaux de la Haute Bourbre pour le service EAU POTABLE présenté par Christian CLOR. Ce rapport est à disposition pour consultation en Mairie.

Mr le Maire précise que le transfert du service de l'eau au Pays Voironnais pourrait se concrétiser au mois de Juillet 2015 après les relevés de compteur.

### **2014.09.02. C.A.P.V. : Groupe AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORET.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentant dans les commissions de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS :

- Groupe de pilotage « **AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORET** » :
  - o Christian CLOR

### **2014.09.03. C.A.P.V. : Commission Intercommunale pour l'ACCESSIBILITE.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentant dans les commissions de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS :

- Commission Intercommunale pour l'**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A MOBILITE REDUITE** :
  - o Titulaire : Denis CARRON
  - o Suppléant : Philippe ACCORSO.

### **2014.09.04. SUBVENTION ASCOL FOOT.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité – trois abstentions - attribue les subventions suivantes :

- |                |          |                                     |
|----------------|----------|-------------------------------------|
| - ASCOL FOOT : | 176.00 € | saison 2012/2013 – 11 jeunes X 16 € |
| - ASCOL FOOT : | 192.00 € | saison 2013/2014 – 12 jeunes X 16 € |

### **2014.09.05. PRODUITS IRRECOUVRABLES.**

Mr le Maire présente au Conseil le courrier de Mr le Percepteur de Virieu – référence T104318/2005 - T191308/2005, concernant les produits ordures ménagères 1993.1994.1995 pour un montant de 253.70€ au nom de Mr Thierry CHAPUIS. Mr le Percepteur demande au Conseil de prononcer l'irrecouvrabilité de ces produits pour le motif : adresse du débiteur inconnue.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande de Mr le percepteur, et prononce l'irrecouvrabilité des titres susmentionnés.
- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 253.70 €.
- Décide le virement de crédit suivant sur le budget de la commune :
  - o Art. 022 : dépenses imprévues : - 254.00
  - o Art. 673 : titres annulés : + 254.00

### **QUESTIONS DIVERSES**

• C.A.P.V. : Mr le Maire informe le Conseil qu'en prévision de la refonte du projet de territoire, les élus du Pays Voironnais vont rencontrer les élus des communes membres. La rencontre au Pin est fixée au vendredi 3 Octobre à 18h30 en Mairie. Mr le maire précise que les attentes présentées par la commune du Pin pourraient être :

- o une meilleure gestion des dépenses d'énergie.
- o être à l'écoute des acteurs économiques et associatifs.
- o répondre aux demandes intercommunales (courts tennis couverts, stade foot....)

- COMPROMIS LECUNA : Mr le Maire précise que le compromis de vente pour un lot à la zone artisanale avec Mr Lecuna est signé, et que ce dernier prépare le dépôt de son permis de construire.
- BOULANGERIE : Mr le Maire rappelle la fermeture de la boulangerie suite à des problèmes familiaux. Il précise qu'un dépôt de pain a été organisé au bar Azur durant les congés de l'épicerie. Il donne lecture au conseil du courrier des frères Durand, propriétaires de la boulangerie, qui affirment leur désir de maintenir ce commerce local et de continuer la location du fonds de commerce.
- D.P.U. : Droit de Prémption Urbain : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :
  - Terrain à bâtir GIROUD – Chemin de Champ Mallet – C 636.638 – 3541 m<sup>2</sup> - 100 000 €.
  - Propriété bâtie SGARRA – 55 allée de la Perle – C 341 – 990 m<sup>2</sup> - 290 000 €.
  - Propriété bâtie MONTPEYROUX – 108 allée de Grande Pièce – A 404 – 1453m<sup>2</sup> - 219 000 €.
  - Terrain à bâtir PEGOUD – route de Brésin – B 912.917.918.919.920.921 – 1474 m<sup>2</sup> - 73 000 €.
  - Propriété bâtie JOURNET – 259 allée de Combe Chatte – B 504.923. – 1929 m<sup>2</sup> - 210 000 €.
- SITE : le Conseil est informé que le site de la Mairie a été réorganisé suite à un piratage, et qu'il a été remis en ligne après mise à jour.
- FETE DE LA SCIENCE : Elle aura lieu au Pin les 10 et 11 Octobre prochain. Mme Pérot indique que le thème de l'eau a été retenu cette année. Une conférence « eau : source de vie » aura lieu au Carré d'Ars le vendredi soir, et des expositions et lectures auront lieu le samedi à la Mairie et la bibliothèque.
- REFERENTS DE QUARTIER : Mme Pérot précise qu'elle a adressé à chacun la liste des nouveaux référents de quartier définis au sein des conseillers municipaux :
  - *Quartier du Chassigneu* : Christian CLOR, Christian MOINE, Maryse TRAVERS.
  - *Quartier Centre Bourg* : Marie-Christine CLOR, Bernard MATHIAS, Laurence KAISSARIS.
  - *Quartier Vers Ars - Brandoux* : Pascal MAILLEY, Pascal MEUNIER-BEILLARD.
  - *Quartier Brésin* : Denis CARRON, Corinne ROUHIER, Emilie MERMET
  - *Quartier Bouvardière- Gutinière* : Christiane PEROT, Philippe ACCORSO, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE.
- MARAIS DU CHASSIGNEU : Christian CLOR informe le Conseil que le broyage avec les petits engins a été fait dans la semaine, et que le second broyage avec le gros engin de 26 tonnes est prévu début de semaine prochaine.
- PANNEAU INFO : Christiane PEROT précise que le réaménagement du panneau d'information situé sur le parking de la Mairie est à l'étude.

-----  
 La séance est levée à 22 H35  
 -----